



Une agression de plus au CP de Mont de Marsan

Ufap.mdm40@gmail.com

Mont de Marsan, le 06 Octobre 2024

Ce Samedi 5 Octobre 2024 vers 10H00, lors de l'accompagnement du détenu B. vers l'unité sanitaire et ce sans qu'aucun signe apparent ne le laisse présager, celui-ci a asséné un violent coup de tête au brigadier-chef qui l'accompagnait, alors qu'ils étaient pratiquement à l'arrêt.

La surveillante présente lors du mouvement, tentant de maîtriser l'individu s'est retrouvée projetée contre le mur au niveau du PCC et est tombée au sol, perdant momentanément connaissance.

L'alarme donnée par l'agent du PCC, a permis d'obtenir les renforts nécessaires afin de maîtriser ce détenu hors de contrôle.

Suite à l'arrivée des renforts l'individu a pu être placé en prévention.

BILAN :

- **5 jours d'arrêt de travail pour la surveillante victime d'un traumatisme crânien et de plusieurs contusions**
- **15 jours d'arrêt de travail pour le brigadier-chef victime d'une fracture du nez**

Selon l'UFAP UNSa Justice, l'ouverture d'une réflexion, en collaboration avec l'unité sanitaire, sur la prise en charge de ce genre de profil serait perspicace. Il est inexplicable, que le personnel soit astreint d'accompagner ce genre de profils hétéro-agressifs pour leurs soins vers l'unité sanitaire et cela même plusieurs fois par jour, augmentant ainsi considérablement le risque d'incidents et d'agressions.

Nous en sommes, aujourd'hui, malheureusement les témoins.

Le bureau local UFAP UNSa Justice Mont de Marsan félicite les agents renforts pour leur professionnalisme dans la gestion de cette personne détenue.

Le bureau local UFAP UNSa Justice Mont de Marsan souhaite un prompt rétablissement à nos collègues blessés et les accompagnera dans leurs démarches à venir.

Le bureau local UFAP UNSa Justice Mont de Marsan rappelle l'importance de la formation continue du personnel dans le cadre de leurs missions.

Le secrétaire local

BORDIN Loïc